

Dossier d'inscription au vide-greniers

du 15 août 2023 à Belmont-Bretenoux

Dans le bourg : autour du cimetière, de l'ancienne école et de l'église

Réservation obligatoire

À remplir et à retourner (par courrier ou par e-mail) avant le 6 août 2023 :

Merci d'écrire le plus distinctement possible

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Adresse e-mail :

Téléphone fixe ou portable :

Choix du métrage :

Pour les professionnels :

Numéro de C.N.I :

Délivrée par :

Date de péremption :

Modèle et marque du véhicule :

Numéro d'immatriculation :

Documents à joindre au dossier d'inscription :

1. Copie recto-verso carte d'identité (ou permis de conduire ou passeport)
2. Règlement par chèque ou en espèces souhaité avant le 6 août 2023, à l'ordre de l'association Belmont Loisirs.
3. Le document d'attestation personne physique (pour les particuliers) et l'attestation personne morale (pour les professionnels)

Tarifs : 5 euros les 3 mètres pour les particuliers, prix de base à multiplier par le nombre de mètres souhaités. 20 euros les 5 mètres pour les professionnels, 30 euros les 10 mètres.

E-mail de l'association organisatrice : belmontloisirs@gmail.com

Adresse où envoyer / déposer le règlement **et** le dossier d'inscription :

Association Belmont Loisirs 6 route des Combes 46130 Belmont-Bretenoux

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du vide-greniers ci-dessous et m'engage à le respecter.

Fait à :

Le :

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Règlement intérieur

Les exposants prévoient leur propre matériel : table, chaises, parasol (peu d'ombre)... Pas de branchement électrique sur place.

Accueil des exposants à partir de 6h30 et avant 9H00

Les emplacements sont attribués par les placiers le jour même, par ordre d'arrivée, pour les exposants ayant justifié de la réservation et du paiement de leur emplacement.

Après déchargement, les véhicules devront être garés en dehors du stand, sur le parking prévu.

L'absence de l'exposant ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, chaleur, orage, etc...) ne donneront droit à aucun remboursement. Seules les annulations sur présentation d'un certificat médical donneront lieu à un remboursement.

Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelques objets que ce soit. Un tri sélectif des déchets se situe près du cimetière et un sac poubelle sera donné à chaque exposant pour laisser la commune propre.

Tout litige entre vendeur et acheteur ne relève pas de la responsabilité des organisateurs qui ne pourront en aucun cas être tenues responsable.

Un mineur ne peut pas rester seul sur un stand et doit être accompagné d'un adulte en permanence. Le mineur reste sous l'entière responsabilité de la personne majeure.

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands. Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.